

13-ÉCONOMIE GÉNÉRALE

L'instrument de mesure de la hausse des prix est l'indice des prix à la consommation des ménages (IPC) ; celui-ci tient compte de l'ensemble des prix et de l'importance des articles dans le budget d'un ménage moyen. En Nouvelle-Calédonie, l'année 2005 a enregistré une **inflation en glissement** (+2,6%), supérieure à celle enregistrée ces 10 dernières années. Ce taux d'inflation reste cependant à nuancer au regard de l'évolution des prix durant ces 25 dernières années (1980-2005). En effet, le début des années 80 avait été marqué par une forte poussée inflationniste avec des taux d'inflation dépassant les 10% par an (+16% en 1981).

Les prix de détail à la consommation des ménages ont globalement été multipliés par 2,5 durant ces 25 dernières années (+147%), soit une inflation annuelle moyenne de +3,7%. Sur cette période, les prix des services ont triplé (+205%), ceux des produits alimentaires ont été multipliés par 2,6 (+158%) et ceux des produits manufacturés ont, quant à eux, doublé (+103%).

L'évolution des prix sur le territoire s'explique en partie par des facteurs internes, qui peuvent avoir une influence à la baisse comme à la hausse : mutation de l'appareil de distribution, modification du degré de concurrence sur certains marchés et intervention des pouvoirs publics au niveau de la fixation de certains prix de vente, de la modification des taux appliqués aux produits importés (TGI et autres) ou encore par la mise en place de nouvelles taxes (TSS...). Les facteurs peuvent aussi être externes via l'importation : répercussion des cours des matières premières importées, évolution des devises étrangères, niveau d'inflation chez les fournisseurs.

Il faut ainsi noter l'impact négatif ces dernières années, pour la Nouvelle-Calédonie, de la flambée des cours des matières premières (notamment du pétrole), mais également d'une inflation supérieure à 2% chez les principaux fournisseurs, en particulier la France et les autres pays de l'Union européenne (plus de la moitié de l'approvisionnement du territoire), avec lesquels le risque de change est nul, en vertu de la parité fixe entre le F.CFP et l'Euro depuis le 1^{er} janvier 1999.

► **Indice des prix à la consommation des ménages (IPC).** C'est un instrument de mesure de l'évolution, au cours du temps, du niveau général des prix des biens et services figurant dans la consommation des ménages. Cette dernière correspond à la quasi totalité des achats de biens et services effectués par les ménages. En sont exclus, l'auto-consommation, les dépenses d'achat pour tous types de logements, les loteries, les jeux et les impôts.

En Nouvelle-Calédonie, l'indice actuel (base 100 en décembre 1992) calculé par l'ISEE a été institué par la délibération n°393 du 26 janvier 1993. Par rapport à l'indice précédent (base 100 en août 1975), les principales modifications portent sur la nomenclature utilisée (8 grands groupes de dépenses au lieu de 3) et les pondérations, c'est-à-dire l'importance de chaque poste de dépenses dans la dépense totale des ménages de référence. L'"indice hors tabac", ne prenant pas en compte les prix des tabacs, est utilisé pour le calcul des prestations, rémunérations, dotations ou de tout autre avantage.

► **Inflation.** C'est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. Pour évaluer l'inflation, on utilise l'IPC. Ce dernier est ainsi utile pour les consommateurs qui peuvent comparer la fluctuation des prix à la variation de leur revenu personnel et ainsi suivre et évaluer l'évolution de leur pouvoir d'achat. Deux méthodes existent pour calculer le taux d'inflation :

- l'évolution *en glissement* compare la valeur de l'indice à deux dates séparées. Par exemple, le taux d'inflation de l'année N se détermine par variation entre les indices des mois de décembre des années N et N-1. Cette méthode fait abstraction de tout ce qui a pu se passer entre les deux dates.
- l'évolution *en moyenne annuelle* compare la valeur moyenne de l'indice de l'année N à la valeur moyenne de l'année N-1.

► **TGI.** Taxe Générale à l'Importation, Voir 14.4.

SOURCES

[1] Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE), Indices des prix de détail à la consommation des ménages de Nouvelle-Calédonie.

[2] Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF), Indices des prix de détail à la consommation des ménages de Polynésie française.

[3] OCDE, *Perspectives économiques*.

Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) : www.insee.fr

Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE), *Bilan Économique et Social 2005*.

Délibération n°393 du 26 janvier 1993, JONC du 2 mars 1993, Imprimerie administrative, Nouméa.

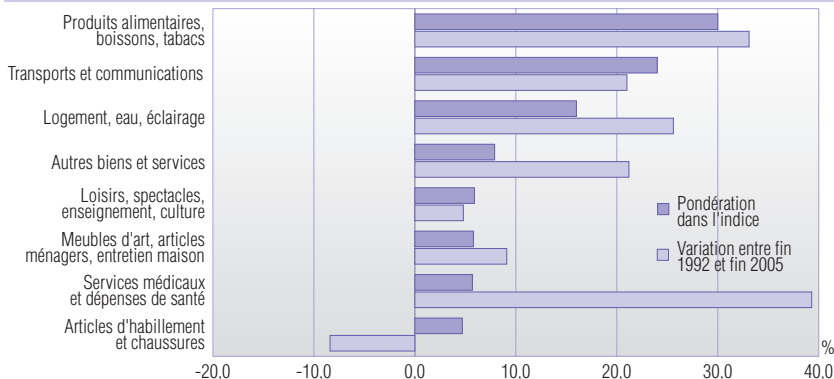
VOIR AUSSI

Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE) : www.isee.nc

Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF) : www.ispf.pf

13.4 PRIX À LA CONSOMMATION (2)

Pondération dans l'indice des prix et variation des huit grands postes de dépense depuis 1992 [1]



Évolution du taux annuel d'inflation* selon les trois grands groupes de dépenses [1]

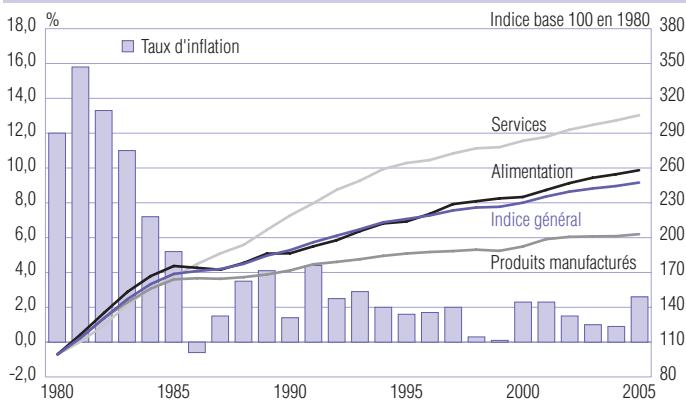
	Pondération	1980	1985	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Alimentation	2 691	11,7	3,4	-	2,4	1,7	2,9	2,3	1,7	1,4	2,4
Produits manufacturés	3 747	14,0	5,8	0,6	1,3	3,3	2,7	0,2	0,2	-	2,3
Services	3 561	9,6	6,9	4,0	1,4	1,9	1,4	2,2	1,1	1,3	3,1
Indice général	10 000	12,0	5,2	1,4	1,6	2,3	2,3	1,5	1,0	0,9	2,6
Indice hors tabac (a)	9 750	///	///	///	1,5	2,0	2,2	1,6	1,0	0,9	2,5

* En glissement annuel.

(a) L'indice des prix hors tabac a été créé en 1993.

Unité : %

Évolution de l'inflation et de l'indice des prix par grand groupe [1]



Évolution des prix à la consommation, en moyenne annuelle, dans quelques pays [1 à 3]

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
France	1,8	1,8	1,9	2,2	2,3	1,9
Zone euro	2,2	2,5	2,3	2,1	2,1	2,2
Allemagne	1,4	1,9	1,3	1,3	1,0	1,8
Italie	2,6	2,3	2,6	2,8	2,3	2,1
Royaume-Uni	0,8	1,2	1,3	1,4	1,3	2,1
États-Unis	3,4	2,8	1,6	2,3	2,7	3,4
Japon	-0,8	-0,8	-0,9	-0,3	-	-0,4
Australie	4,5	4,4	3,0	2,8	2,3	2,7
Nouvelle-Zélande	2,6	2,6	2,7	1,8	2,3	3,1
Polynésie française	1,0	1,0	2,9	0,4	0,4	1,0
Nouvelle-Calédonie	1,5	2,3	1,8	1,1	0,8	1,2

Unité : %